Document generated on 10/12/2024 12:40 a.m.

Moebius
Écritures / Littérature

mœbius

Les dangers d'un érotisme au singulier ou le plaisir à l'oeuvre

Fabienne Roitel

Number 61, Fall 1994

Le plaisir

URI: https://id.erudit.org/iderudit/13944ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Triptyque

ISSN

0225-1582 (print)
1920-9363 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Roitel, F. (1994). Les dangers d'un érotisme au singulier ou le plaisir à l'oeuvre. *Moebius*, (61), 99–105.

Tous droits réservés © Éditions Triptyque, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Les dangers d'un érotisme au singulier ou le plaisir à l'œuvre

Fabienne Roitel

« Réhabiliter un tel insoutenable », l'œuvre de Sade menace-t-elle encore ? Est-ce une vaine entreprise ou une incongruité du XXe siècle que la réédition de ses œuvres dans la bibliothèque de « la Pléiade » ?

Bien après sa mort en 1814, à l'hospice d'aliénés de Charenton, Donatien Alphonse François Sade attise encore les peurs et les haines.

Combien de lecteurs opèrent encore aujourd'hui une totale confusion entre l'œuvre et la biographie de l'auteur ? Combien de générations obsédées par Sade et qui n'eurent même pas accès à son œuvre, ont dénoncé l'homme dont la réputation repose davantage sur les fantasmes que sur la réalité ? Mais surtout combien n'ont pas su ou pas voulu démanteler les mécanismes coercitifs et pervers d'une époque agitée par les miasmes de la Révolution puis sanglée de la fin du Directoire à l'ordre moral du Second Empire en passant par le Consulat[1].

La censure et la terreur régnaient souvent côte à côte, l'instance de la réalité et l'instance du discours, toute volupté confondue, ont participé de cette confusion. En somme, ce qui me dérange dans « Sade : le Mal à l'œuvre » (article paru dans *Nuit blanche,* déc. 1991), ce n'est pas tant la critique d'une œuvre qu'il nous appartient d'apprécier ou non mais le fait de confondre la littérature sadienne avec la sexualité vécue, affirmation dérisoire qui tend à nous faire accepter que l'idéologie englobe la réalité !

Sade peut bien ordonnancer le plaisir, philosopher sur les vices et la vertu, exacerber les pulsions érotiques et faire l'apologie du meurtre sous couvert des plus grandes jouissances, Sade n'en reste pas moins un écrivain avec ses démesures, ses principes et ses désirs, au même titre que Rétif de La Bretonne, Choderlos de Laclos, Diderot ou pour les plus contemporains Bataille, Robbe-Grillet et Tournier.

Dans l'introduction à la Pléiade, Michel Delon écrit à propos de Sade :

> ... Sade a vécu dans son corps et magnifié dans son œuvre les déchirements de l'époque. Il inaugure dans la littérature une ère de soupçon à l'égard de tout pouvoir comme de tout discours. Reconnaître la radicalité de cette tentative dont il est difficile de savoir jusqu'où elle est consciente d'elle-même, c'est rendre à la littérature un écrivain peu commun et restituer un moment critique de notre histoire culturelle. Sans banalisation ni provocation, Sade a sa place dans la bibliothèque de la Pléiade.

Et Jean Deprun d'ajouter, pour sa part, dans « Sade Philosophe » : « "Honte ?" à la famille, fils maudit ? Disons plutôt : fils naturel, au double sens du terme : illégitime et non moins ressemblant. » La question n'est donc pas de savoir s'il faut ou non réhabiliter l'œuvre de Sade qui fut en son temps condamnée pour outrage à la morale religieuse et à la morale publique ; la question est de savoir pourquoi l'érotisme et ses avatars pornographiques provoquent en 1991 de tels débats.

La réédition de l'œuvre de Sade est fort intéressante à cet égard puisqu'elle repose la problématique de l'érotisme en étroite relation avec la dynamique du désir et le rôle tenu par « le principe de plaisir ». Le principe sémantique que formulait Korzybski dans la phrase : « Le mot chien ne mord pas » est encore à l'ordre du jour puisqu'en dehors de sa camisole sémantique rigide, le mot érotisme suscite d'étranges réactions. Lorsque le substantif « érotisme »[2] ne transmet plus que des représentations statufiées voire mortifères, lorsque le sens cesse d'être irrigué et renouvelé, lorsqu'enfin l'œuvre proliférante, telle que la souhaite Tournier, s'encombre d'allégories, on est en droit de se demander si on n'émascule pas toute création de l'immensité signifiante nécessaire à la dilatation du plaisir d'écrire, de lire, de fantasmer. En somme, ce que Roland Barthes appelait le plaisir du texte.

Toutes les mises en scène érotiques légitimées dans un système où les signes fonctionnent comme signal plutôt qu'en tant qu'ouvertures possibles, se trouvent alors bâil-

lonnées et correspondent, me semble-t-il, à la négation du plaisir. Insidieusement le Purgatoire des sens se perpétue au travers des siècles de puritanisme et de pudibonderie... L'exploration du territoire libidinal, de la sexualité se trouve par conséquent censuré.

« À travers le miroir », le révérend Charles Lutwidge Dodgson, alias Lewis Carroll, donne un exemple révélateur de ce processus castrateur et censorial à travers ce dialogue entre Alice et Humpty Dumpty :

> Lorsque moi j'emploie un mot, répliqua Humpty Dumpty d'un ton quelque peu dédaigneux, il signifie exactement ce qui me plaît qu'il signifie... ni plus, ni moins. – La question dit Alice, est de savoir si vous avez le pouvoir de faire que les mots signifient autre chose que ce qu'ils veulent dire. – La question riposta Humpty Dumpty, est de savoir qui sera le Maître... un point, c'est tout[3].

Il fallait sans doute la farouche pudibonderie de l'Angleterre victorienne pour qu'un tel dialogue pût s'exprimer. Parfois déguisée sous un intellectualisme pudibond ou ouvertement prononcée, la censure n'en reste pas moins une offense à la liberté d'écrire, de lire, de penser.

Les siècles d'histoire, heureusement, nous tendent leur miroir, livrant à nos réflexions des itinéraires tortueux et torturés, où les hommes ont vécu des expériences extrêmes dont nos mémoires aujourd'hui semblent avoir perdu des traces. Dès 1260, le pape Grégoire IX instituait l'Inquisition pour la répression des crimes d'hérésie[4] et d'apostasie, des faits de sorcellerie et de magie. L'Église mit en place ses tribunaux de la Sainte Inquisition dans toute l'Europe, puis l'Index un peu plus tard, vers 1559. Sous la Révolution, on emprisonna un marquis libertin et scandaleux, tout comme on exécuta des charrois entiers d'hommes et de femmes, y compris Danton et Camille Desmoulins. La loi du 22 prairial an II (juin 1794) permettait sur simple dénonciation anonyme d'envoyer son voisin à la guillotine. Plus proche de nous, pendant la Seconde Guerre mondiale, on envoya par wagons plombés des hommes et des femmes dans des Konzentrationslager (camps de concentration). Entre 1975 et 1979, on massacra environ 2 000 000 de Cambodgiens. Ces exemples peuvent-ils donner l'exacte mesure du furieux vertige qui atteint des dictatures incapables d'accepter qu'une pensée puisse exister, vivre, s'exprimer en dehors du cadre totalitaire ?

Quel paradoxe donc : si l'amoralisme sadien provoque encore des remous, que dire alors d'une société qui tolère

et banalise curieusement certaines violences visuelles qui ne sont pas, quant à elles, de l'ordre du fantasme.

Le paradoxe ne réside pas dans l'Érotique et ses multiples manifestations littéraires mais dans cette attitude dogmatique étonnamment coriace qui impose sa seule interprétation. Les œuvres érotiques poursuivies le sont autant pour leur éventuelle licence que pour leur anticléricalisme et leur refus de la cellule familiale sclérosée dans ses principes et ses plaisirs, apeurée par ses propres fantasmes. Elles constituent des ères de transgression qui attestent de la vitalité d'Éros mais paradoxalement aussi de celle d'une censure toujours présente[5]. Le passé est peut-être trop simple. La censure n'a pas de préjugés, elle est un préjugé qui toujours restreint les champs de pensée. À chacun sa réponse...

La question est bien de savoir pourquoi l'érotisme cristallise autant la censure et en quoi il paraît plus subversif.

De l'ascèse mystique de sainte Thérèse en extase magnifiquement baroque, sculptée par le Bernin au XVIIe siècle, ou de celle de saint Jean de la Croix à l'éthique érotique de Sade ou au baroque érotique de Tournier, l'érotisme en général, et a fortiori littéraire, souffre de nos attitudes puritaines, de nos tabous, de nos limites normatives et auto-culpabilisantes ; bref de l'arbitraire.

La notion d'érotisme est reliée avec la mouvance des civilisations et des époques plus ou moins tolérantes, qui exercent sur la littérature des rapports de domination et de coercition qui peuvent aller jusqu'au droit de veto. Mais cette notion relève aussi de « l'espace fantasmatique » de ces mêmes civilisations. Ne se diversifiant plus en fonction de la structure inconsciente d'un seul individu mais en fonction des fragments inconscients de toute une société, la notion d'érotisme, versus la censure qu'on y appose, apparaît d'autant plus difficile à cerner et à définir. Éros n'a pas un seul Moi unifié mais une multitude de moi : Éros voyageur, tout à tour courtois, baroque, libertin, romantique, pornographe ou simplement amoureux.

L'univers érotique ne fait pas uniquement appel à des critères esthétiques différents qui oscilleraient entre le grossier, le nuancé, l'euphémique, le métaphorique (la littérature érotique comme une métaphore figée des rapports exclusifs du sadomasochisme !), il hante l'imaginaire et donc la littérature qui met en scène à la fois la sexualité et les oppressions historiques, sociales et économiques qui lui ont été infligées. La censure sociale de l'écriture semble

jouer un rôle identique à celui dénoncé par Freud sur l'inconscient. Elle refuse de prendre conscience de la dynamique du désir et nie toute économie libidinale. Elle n'affecte pas directement le corps réel mais le sexe. Dans *La volonté de savoir*[6], Michel Foucault donne de « ces aveux de chair », fort répandus au XIXe siècle, une analyse significative. Ces aveux qui musellent le sexe, extirpés par la censure, tendaient :

> à faire de la chair la racine de tous les péchés, et à déplacer le moment le plus important, de l'acte lui-même vers le trouble, si difficile à percevoir et à formuler, du désir... On n'a pas seulement élargi le domaine de ce qu'on pouvait dire du sexe et astreint les hommes à l'étendre toujours ; mais surtout on a branché sur le sexe le discours, selon un dispositif complexe et à effets variés, qui ne peut s'épuiser dans le seul rapport à une loi d'interdiction. Censure du sexe ? On a plutôt mis en place un appareillage à produire sur le sexe des discours, toujours davantage de discours susceptibles de fonctionner et de prendre l'effet dans son économie même.

La tendance au discours rationnel disqualifie la sexualité, la refoule, la réprime et cède la place à l'imagination. Dès lors le corps peut s'investir d'un champ érotique varié où fonctionnent aussi bien la séduction que la perversion, un Éros apollinien comme un Éros barbare. De toute évidence, l'enjeu de l'érotisme, c'est le corps lui-même. Un corps érogène qui affiche ses propensions à toutes les perversités et qui profite d'une plasticité absolue, un corps libertin capable de transgresser et le langage et la réalité.

Est-ce une explication nécessaire qui vise à disculper ces représentations caricaturales, pornographiques et obscènes[7] qui sont faites du corps réel ou fantasmatique ?

Et si désormais la littérature érotique ne semble plus s'échafauder sur la fascination de la mort et de la violence (on peut toutefois se demander si cela n'était pas un passage obligé avant de lui lancer l'anathème), les désirs revendiqués s'exprimant apparemment en pleine lumière, la hantise du sexe en est-elle pour autant disparue ? Dans ce cas, pourquoi le corps et ses avatars moraux sont-ils toujours au cœur du débat sur l'érotisme et non pas une réflexion sur les mutations de la sexualité au XXe siècle ? Pourquoi aussi les mœurs sexuelles hors de leur cadre hétérosexuel créent-elles un malaise évident ? L'inceste en est une preuve gênante ; Marguerite Yourcenar note qu'« il semble bien que la notion d'abus d'autorité, de coercition physique ou morale, soit pour beaucoup dans la gêne en présence de cet

aspect du sujet[8] ». Pourquoi encore « la sexualité même, considérée comme un absolu, c'est-à-dire dans son refus de servir la perpétuation de l'espèce [...] envisagée comme fin en soi, comme luxe pur[9] » est encore condamnée par une société dite permissive ?

Les traitements indulgents que la censure officielle ou non réserve à l'érotisme, les qualificatifs diffamatoires ou auditifs qu'on lui impute le plus souvent sans distinction constituent autant de cadenas à la sexualité en 1991 que les épurations, les interdictions en ont constitué durant des siècles.

Les publications québécoises autour de la constellation érotique paraissent plus nombreuses, c'est ce que révélait un dossier paru dans *Lettres québécoises* (hiver 1990-1991) : « De l'ère érotique : âge d'or ou âge ingrat ? ». Néanmoins, soulignait ce même article, l'érotisme n'occupe que rarement une place à la tribune littéraire. Un autre article paru dernièrement dans cette même revue parlait cependant de « pornographie limitée » à propos de romans québécois dits érotiques. Des ouvrages français tels que des dictionnaires, anthologies de textes érotiques, des histoires de l'érotisme trouvent désormais leur place dans les librairies non spécialisées.

À côté de cette ouverture critique, on trouve cependant ici et là des « contre-Sade »[10] comme autant de contretemps.

Étrangement, l'érotisme adulé ou méprisé – mais cela ne revient-il pas au même ? – jouit soit d'un pouvoir infini, soit d'un ascendant illégitime et menaçant. Certaines obsessions récurrentes, qu'importe qu'elles soient d'origine religieuse ou morale, tentent d'émerger et de codifier le genre érotique avec, oscillant entre des avancées et des replis, toute l'orthodoxie morale que l'on suppose.

De même que la sexualisation de la mort et la mortification du sexe pressenties par J. Baudrillard[11] constituent un péril concomitant à ce bâillon réservé aux tentatives érotiques littéraires et à la liberté d'expression en général, les dangers de l'érotisme au singulier pourraient encore plonger Éros dans les oubliettes de la clandestinité.

Dans les deux situations, l'érotisme se voit contraint de se retrancher dans les limites du discours. À lui, par conséquent, de se transgresser lui-même, de bouleverser, dans un sens ou dans l'autre, les horizons de la réalité et les confins du fantasme, de refuser le ghetto de la normalité et d'accéder peut-être à des voies novatrices.

Michel Tournier indique comment Lewis Carroll a su, sous l'ordre moral victorien, «entrer» au pays des petites filles en les immortalisant dans ses photos talismans: «Il appartient à chacun de résoudre ce problème fondamental, en créant une érotique inédite et personnelle, c'est-à-dire en faisant briller dans la nuit la plus secrète de sa vie l'étincelle du génie qui lui est propre[12]. »

Réhabiliter Sade ne revient-il pas à réhabiliter Éros ? Et n'est-ce pas en confrontant le passé avec notre présent que nous pourrons mieux comprendre les chemins de traverse et les soubresauts parfois convulsifs d'Éros et cette génération 2000 qui naîtra bientôt ?

Notes

1. L'Enfer de la Bibliothèque Nationale fut créé sous le Consulat. N'est-ce pas un détail signifiant ?

2. Le substantif «érotisme» qui date de 1841, défini par le dictionnaire comme «un goût excessif ou pathologique pour les choses sexuelles» et qui s'ajoute à l'adjectif «érotique» qui date quant à lui du XVIe siècle.

3. Cité dans *Une logique de la communication,* Seuil, par P. Watzlawick, J. H. Beavin et Don D. Jackson.

4. Le terme «hérésie» vient d'un mot grec «hairesis» qui signifie «choix». Brûler les hérétiques, n'est-ce pas brûler tout choix possible ?

5. On consultera les bibliographies, catalogues, dictionnaires et index publiés aux XIXe et XXe siècles pour les ouvrages condamnés ou relevés de toute publication dont: *Index librorum prohibitorum* par Pisanus Fraxi, Londres, 1877.

Catalogue des ouvrages condamnés comme contraires à la morale publique et aux bonnes mœurs par E. Wittersheim, librairie des publications législatives, 1874.

6. Michel Foucault, *La volonté de savoir,* t. I. Paris, Gallimard, 1975, p. 28-33.

7. J'entends représentations obscènes non pas dans le sens où elles seraient crues, répulsives mais dans le sens où elles mettent hors scène les formes du désir en annihilant l'entièreté érogène du corps et en réduisant le désir aux simples organes sexuels.

8. Marguerite Yourcenar, *Anna, soror...,* Paris, Gallimard, 1981, p. 149.

9. Michel Tournier, *Petites proses,* Paris, Gallimard, coll. «Folio», 1985, p. 151.

10. J.J. Pauvert fait remarquer dans son *Anthologie historique des lectures érotiques,* vol. II, Ramsay, 1980, que «Jusqu'en 1947, toutes les œuvres majeures de Sade ont été poursuivies, condamnées, détruites...».

11. Jean Baudrillard, *L'échange symbolique et la mort,* Paris, Galilée, 1976.

12. Michel Tournier, *Lewis Carroll au pays des petites filles,* Le Point, 5 janvier 1976.